

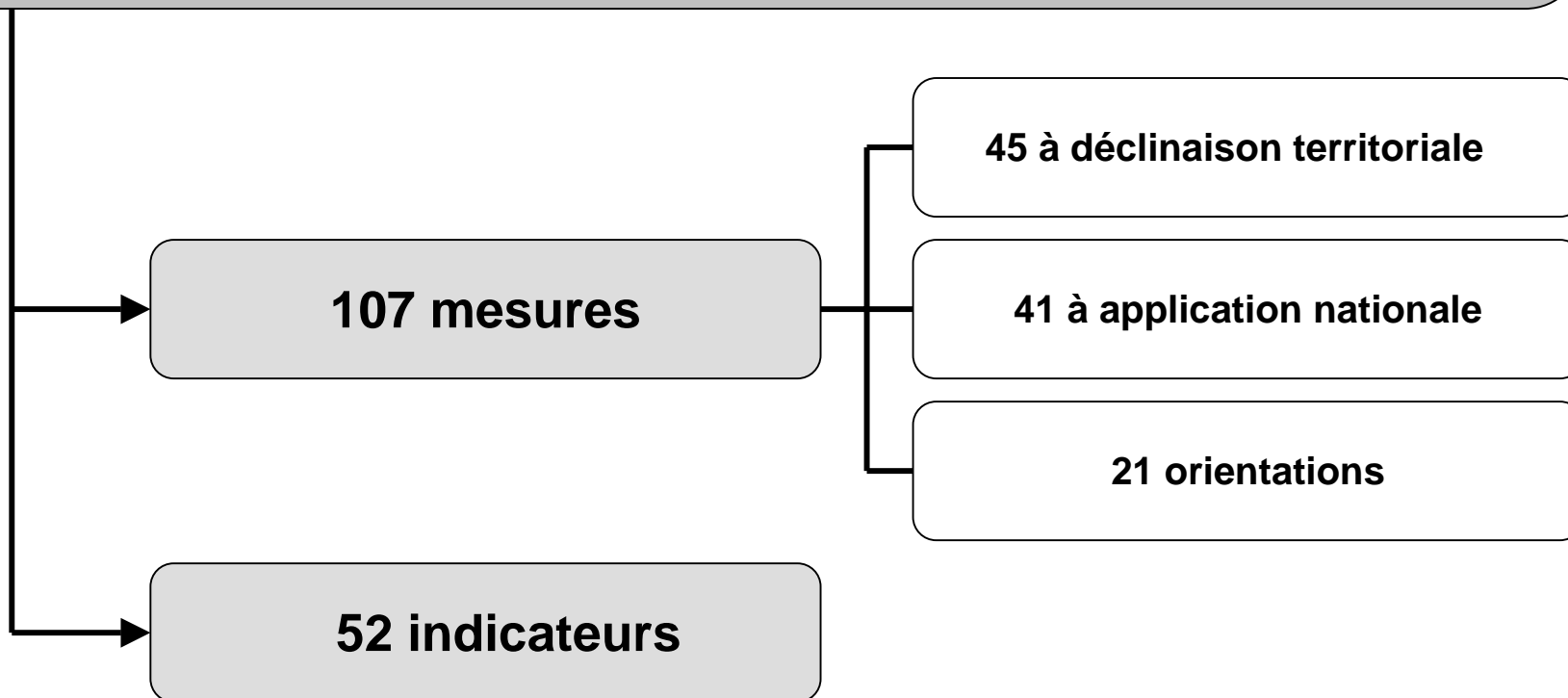
La mise en œuvre
du **PLAN DE COHÉSION SOCIALE**

Programmes, mesures et indicateurs



Premier semestre 2005

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE COHESION SOCIALE



Premier semestre 2005

La loi de programmation pour la cohésion sociale a été promulguée le 18 janvier dernier. Elle vient s'ajouter à celle d'août 2003 sur la rénovation urbaine avec d'autres textes réglementaires. Cet ensemble forme ce qu'il est convenu d'appeler le Plan de Cohésion Sociale.

Aujourd'hui est venue l'heure de sa mise en œuvre, déterminée, sereine, mais audacieuse.

C'est avec la mobilisation de toutes les forces vives de ce pays à laquelle a appelé le Président de la République que nous réussirons, élus, préfets, fonctionnaires, chefs d'entreprises, associations, partenaires sociaux.

Ce document veut être une référence pratique, concrète, peut-être un peu technocratique mais efficace pour tous ceux qui vont concourir au succès de ce Plan.

Le Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale rendra compte régulièrement de l'avancée de sa mise en œuvre grâce à la publication d'indicateurs de suivi. Comme il a été constamment rappelé au cours de l'élaboration du Plan de cohésion sociale, il ne s'agit plus uniquement de « faire du chiffre » sur l'emploi, le logement ou l'égalité des chances. C'est la raison pour laquelle des indicateurs de performance viendront appuyer ultérieurement cette ambition qualitative. Telle est aussi la mission confiée au comité de suivi de l'application du Plan de cohésion sociale, que j'ai installé le 9 février 2005.

Les indicateurs retenus pour le moment, essentiellement quantitatifs, sont donc temporaires et ont pour vocation de s'assurer que la « greffe » cohésion sociale a bien pris sur le terrain.



Jean-Louis BORLOO
Ministre de l'emploi, du travail
et de la cohésion sociale

Programme 1

Fédérer les acteurs pour un nouveau contrat avec les demandeurs d'emploi

Directeur de programme
Stéphan CLEMENT
DGEFP

Objectif :

- Permettre la mobilisation de tous les acteurs pour l'emploi.

Mesures territoriales

- Création des maisons de l'emploi.
- Signatures de conventions territoriales Etat / ANPE / UNEDIC / AFPA déclinant les objectifs fixés par la convention nationale.

Mesures nationales

- Signature d'une convention cadre Etat / ANPE / UNEDIC / AFPA.
- Mise en place de sanctions justes et graduées pour inciter le demandeur d'emploi à rechercher assidûment un travail.

Mesures d'impulsion et d'orientation

- Ouverture du marché du placement.
- Amplification de la revitalisation et de la modernisation des locaux ANPE.

– INDICATEURS –

- 1.1 – nombre de maisons de l'emploi créées ou labellisées.
- 1.2 – pourcentage de DEFM couverts par les maisons de l'emploi labellisées.
- 1.3 – pourcentage de salariés couverts par une maison de l'emploi.

– PARTENAIRES –

- Collectivités territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat
- ANPE, CNASEA, AFPA
- UNEDIC/ASSEDIC, AGEFIPH, APEC
- Réseau « insertion professionnelle » (CBE, GE-GEIG, AVE, etc.)
- Missions locales et PAIO
- Réseaux consulaires
- Organisations professionnelles
- Partenaires sociaux

Programme 2

Accompagner 800.000 jeunes en difficulté vers l'emploi durable

Directeur de programme
Agnès QUIOT
DGEFP

Objectifs :

- Accompagner individuellement 800 000 jeunes en difficulté, sans diplôme ni qualification, vers l'emploi durable.
- Conduire les jeunes vers les métiers qui recrutent et favoriser leur insertion durable dans les emplois qui contribuent au développement de l'économie du pays.

Mesures territoriales

- Création de 2 000 postes de référents dans le réseau des missions locales et des PAIO.
- Création de 72 plates-formes de vocation.
- Promotion du contrat jeune en entreprise (CJE)
- Mise en place de contrats d'objectifs et de moyens entre l'Etat, la Région et les partenaires sociaux.
- Mise en œuvre du CIVIS pour l'accompagnement des jeunes, ainsi que de l'allocation intermédiaire.
- Financement d'actions dans le cadre du fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes.

Mesures nationales

- Création du droit à l'accompagnement vers l'emploi pour les jeunes.
- Création du baromètre des métiers.

Mesures d'impulsion et d'orientation

- Consultation des partenaires sociaux pour étudier les modalités d'adaptation du soutien de l'État à l'emploi des jeunes en entreprise.
- Consultation des partenaires sociaux pour étudier un renforcement du droit à la formation du jeune directement embauché.

– INDICATEURS –

- 2.1 – nombre de CIVIS signés.
- 2.2 – nombre de plates-formes de vocation créées.
- 2.3 – nombre de CJE signés.

– PARTENAIRES –

- Collectivités territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat
- Partenaires sociaux
- Missions locales, PAIO
- ANPE, CNASEA, AFPA
- Secteur associatif
- UNEDIC

Programme 3
500.000 apprentis « étudiants des métiers »

Directeur de programme
Alphonse LEGENDRE
DGEFP

Objectifs :

- Porter en 5 ans de 350 000 à 500 000 le nombre des apprentis en améliorant l'attractivité de cette filière auprès des jeunes et de leurs parents.
- Développer l'apprentissage au sein des grandes entreprises et des secteurs qui n'ont pas traditionnellement recours à l'apprentissage.
- Améliorer le financement de l'apprentissage et sa transparence.

Mesures territoriales

- Augmentation du nombre d'apprentis.
- Mise en place de contrats d'objectifs et de moyens entre l'Etat, la Région et les partenaires sociaux.

Mesures nationales

- Création d'une carte nationale d'apprenti.
- Revalorisation du statut de l'apprenti.
- Exonération de l'impôt sur le revenu des rémunérations des apprentis.
- Création d'un crédit d'impôt pour les entreprises de 1 600 à 2 200 euros par apprenti sous contrat (majoration pour les jeunes du programme 2 et les jeunes travailleurs handicapés).
- Création du fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage.

Mesures d'impulsion et d'orientation

- Concertation avec la Conférence des grandes écoles et la Commission des titres pour développer des parcours de formation conduisant à des diplômes de l'enseignement supérieur.
- Optimiser l'utilisation des financements existants par une plus grande transparence de la collecte et de la répartition de la taxe.

– INDICATEURS –

3.1 nombre de contrats d'apprentissage signés.

– PARTENAIRES –

- Collectivités territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat, ANPE, AFPA
- Chambres consulaires
- CFA, MFR
- Missions locales et PAIO
- Organisations d'employeurs ou de salariés
- Organismes collecteurs de la TA
- Conférence des grandes écoles, Commission des titres

Programme 4

Favoriser la mixité sociale dans la fonction publique par le développement de l'alternance

Directeur de programme
Agnès QUIOT
DGEFP

Objectif :

- Favoriser l'accès des jeunes sans qualification ni diplôme aux emplois ouverts par les fonctions publiques.

Mesures nationales

- Création législative et réglementaire d'une nouvelle voie d'accès à la Fonction publique d'Etat reposant sur le principe de l'alternance.
- Création législative et réglementaire d'une nouvelle voie d'accès à la Fonction publique territoriale reposant sur le principe de l'alternance.
- Création législative et réglementaire d'une nouvelle voie d'accès à la Fonction publique hospitalière reposant sur le principe de l'alternance.

– INDICATEURS –

- 4.1 nombre de jeunes bénéficiaires d'un PACTE.
- 4.2 nombre de jeunes bénéficiaires d'un PACTE issus des Zones urbaines sensibles.

– PARTENAIRES –

- Ministère de la fonction publique
- Ministère des solidarités, de la santé et de la famille
- Ministère de l'intérieur
- AMF, ADF, ARF
- CNFPT
- Partenaires sociaux

Programme 5

De l'assistance à l'emploi, une chance pour le pays tout entier

Directeur de programme
Eloy DORADO
DGEFP

Objectif :

- Mieux accompagner les allocataires de minima sociaux vers l'emploi.

Mesures territoriales

- Mise en œuvre du contrat d'avenir.
- Mise en œuvre des CI-RMA.

Mesures nationales

- Accord cadre avec les grands employeurs et leurs fédérations.

– INDICATEURS –

- 5.1 nombre de contrats d'avenir conclus.
- 5.2 Nombre de collectivités ayant signé une convention de contrat d'avenir
- 5.3 nombre de CI-RMA conclus.

– PARTENAIRES –

- Collectivités territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat
- ANPE, CNASEA, AFPA, AGEFIPH
- FNARS, Coorace, CNLRQ
- CNCE-GEIQ
- CPCA, UNIFED, USGERES
- Ministère de l'Education Nationale
- Fédération nationale hospitalière de France
- Réseaux consulaires et Fédérations de branches
- UNEDIC, CNAF, MSA
- Grandes entreprises et leurs groupements

Programme 6
Développer l'économie solidaire

Directeur de programme
Nicole DA COSTA
DGEFP

Objectif :

- Permettre à des personnes très éloignées de l'emploi de participer à la vie économique et sociale.

Mesures territoriales

- Augmentation des postes aidés dans les entreprises d'insertion.
- Soutien local aux initiatives de l'économie solidaire par l'accroissement des crédits du Fonds départemental d'insertion (FDI).
- Aide structurelle à l'accompagnement socioprofessionnel au profit des chantiers d'insertion.
- Généralisation de l'accompagnement socioprofessionnel dans les associations intermédiaires.

– INDICATEURS –

6.1 nombre de salariés en insertion accueillis dans les entreprises d'insertion.

6.2 taux de sortie vers l'emploi.

– PARTENAIRES –

- Collectivités territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat
- Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
- Délégué Interministériel à l'Economie Solidaire
- Secteur associatif

Programme 7
Favoriser le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée

Directeur de programme
Françoise BOUYGARD
DGEFP

Objectif :

- Mieux adapter les soutiens financiers des contrats aidés à la diversité des personnes pouvant en bénéficier.

Mesures territoriales

- Mise en œuvre des contrats CIE.
- Mise en œuvre des contrats CAE.

Mesures nationales

- Réforme des modalités de gestion des contrats aidés (enveloppe unique régionale).

– INDICATEURS –

7.1 nombre de CAE conclus.

7.2 nombre de CIE conclus.

– PARTENAIRES –

- Collectivités territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat
- ANPE, AFPA, CNASEA, AGEFIPH
- Direction des hôpitaux et organismes de soins
- Ministère de l'Education Nationale
- Associations

Programme 8

Etablir un nouveau pacte pour l'emploi

Directeurs de programme

Catherine BARBAROUX

DGEFP

Jean-Denis COMBREXELLE

DRT

Objectifs :

- Mieux protéger les salariés en cas de restructuration de leur entreprise.
- Favoriser l'emploi des seniors.
- Améliorer la santé et la sécurité au travail.
- Faire évoluer la législation sur la durée du travail.
- Développer les Pôles d'excellence pour lutter contre les délocalisations.

Mesures territoriales

- Négociations d'accords d'entreprise et de branche sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Mesures nationales

- Négociation d'un protocole sur la convention de reclassement personnalisée.
- Augmentation du contingent légal d'heures supplémentaires.
- Autorisation de la conclusion d'accords collectifs pour le temps choisi.
- Assouplissement du Compte épargne-temps.
- Prorogation du régime TPE.
- Modernisation du financement du paritarisme.

Mesures d'impulsion et d'orientation

- Invitation à la conclusion d'accords de méthode.
- Négociation interprofessionnelle sur l'emploi des seniors (formation, conditions de travail, gestion des fins de carrière, etc.).
- Mise en place du Plan santé au travail pour 2005.
- Négociation à l'échelle européenne sur les pôles d'excellence.
- Accompagnement des mutations économiques.

– INDICATEURS –

- 8.1 nombre d'accords de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences.
- 8.2 nombre d'entrées en convention de reclassement personnel / nombre total de licenciements économiques.

– PARTENAIRES –

- Services déconcentrés de l'Etat
- Partenaires sociaux
- ANPE, MIME, Maisons de l'emploi
- ANACT et réseau des ARACT
- Conseil sup. de la prévention des risques professionnels
- CNAM, AFSSE

Programme 9
Accélérer le développement des services

Directeur de programme
Vincent DELPEY
DGEFP

Objectifs :

- Réduction des barrières à l'entrée sur le marché des services aux particuliers.
- Abaissement du coût du travail dans la restauration.

Mesures nationales

- Adoption d'un plan d'action pour le développement des services à la personne.
- Aide à l'emploi dans le secteur de l'hôtellerie – restauration.

– PARTENAIRES –

- Collectivités territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat
- IDAP
- Groupement national des plateformes
- AGEFOS-PME
- Acteurs économiques impliqués dans le secteur des services aux particuliers et la restauration
- Réseaux consulaires

Programme 10

Encourager la création de leur propre emploi par les chômeurs et les personnes en situation précaire

Directeur de programme
Vincent DELPEY
DGEFP

Objectifs :

- Favoriser la reprise ou la création d'entreprise par des chômeurs.
- Faciliter l'accès au crédit pour les chômeurs et les personnes en situation précaire.

Mesures territoriales

- Mise en place de tutorats par des entrepreneurs ou cadres expérimentés au sein des maisons de l'emploi.

Mesures nationales

- Création d'une réduction d'impôts de 1.000 € pour chaque tuteur.
- Création d'un fonds pour garantir les prêts consentis par les guichets bancaires.
- Extension du dispositif ACCRE par une exonération de charges sur le revenu du créateur d'entreprise pendant 3 ans lorsque celui-ci est inférieur au SMIC.

Mesures d'impulsion et d'orientation

- Faire reconnaître l'accompagnement des chômeurs comme Validation des acquis d'expérience professionnelle.

– INDICATEURS –

10.1 nombre de bénéficiaires du dispositif ACCRE.

10.2 nombre de prêts consentis et garantis par le fonds de garantie des prêts bancaires.

10.3 nombre d'entrepreneurs et de cadres bénéficiant de la déduction fiscale de 1.000 € pour l'accompagnement de chômeurs vers la création ou la reprise.

– PARTENAIRES –

- Services déconcentrés de l'Etat
- DSS, DECAS, ACOSS
- Institutions de la protection sociale
- Maisons de l'emploi
- Caisse des dépôts
- Réseau associatif, fédératif et coopératif de l'insertion par le travail
- Organisations d'employeurs
- Réseaux consulaires

Programme 11

Favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Directeur de programme
Claude RACK
DGEFP

Objectifs :

- Parvenir à une égalité effective entre les femmes et les hommes dans le monde du travail.

Mesures territoriales

- Incitation à la signature d'accords d'égalité professionnelle dans les entreprises par les partenaires sociaux

Mesures nationales

- Loi sur l'égalité salariale et professionnelle (Conseil des ministres février 2005)

Mesures d'impulsion et d'orientation

- Négociation interprofessionnelle en vue de fixer des objectifs chiffrés à atteindre en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.
- Recherche des moyens de valoriser l'expérience familiale dans les parcours professionnels.

– INDICATEURS –

11.1 nombre de « labels égalité » attribués aux entreprises en 2005

11.2 nombre de femmes ayant bénéficié d'une VAE qui valorise leur expérience familiale antérieure en 2005

– PARTENAIRES –

- Ministère de la parité et de l'égalité professionnelle.
- Partenaires sociaux

Programme 12

Résoudre la crise du logement par le rattrapage des retards en matière de logement locatif social

Directeur de programme
François DELARUE
DGHUC

Objectifs :

- Rattraper les retards en matière de logement locatif social en finançant 500.000 nouveaux logements sociaux en 5 ans, dont 90.000 en 2005.
- Poursuivre à un rythme soutenu le programme national de rénovation urbaine.

Mesures territoriales

- Signature dans chaque région de contrats d'objectifs entre l'Etat et les organismes HLM en vue de la réalisation de 390 000 logements nouveaux.
- Signature dans chaque région de contrats d'objectifs entre l'Etat et les SEM en vue de la réalisation de 33 000 logements nouveaux.
- Mobilisation des terrains des collectivités locales et mise en œuvre de politiques foncières ambitieuses.
- Favoriser la mise en place de dispositifs adaptés (EPF d'Etat, EPF locaux, etc.) visant à mobiliser un foncier à coût maîtrisé.
- Mobiliser les terrains de l'Etat.
- Projets de rénovation urbaine de qualité (action de l'ANRU).

Mesures nationales

- Proposer une loi sur l'habitat visant à assurer la stabilité, la pérennité et l'amélioration du système.
- Exonération de la TFPB portée à 25 ans.
- Mise en place d'une organisation spécifique en Île-de-France.

Mesures d'impulsion et d'orientation

- Garantie des financements nationaux au plan budgétaire.

– INDICATEURS –

- 12.1 nombre de logements sociaux financés.
- 12.2 nombre de conventions ANRU signées en 2005.
- 12.3 nombre d'habitants concernés par ces conventions en 2005.

– PARTENAIRES –

- Collectivités territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat
- Organismes HLM
- SEM
- Caisse des dépôts
- UESL
- Collecteurs du 1% logement
- Association Foncière logement
- ANRU

Programme 13

Résoudre la crise du logement par la mobilisation du parc privé

Directeur de programme
François DELARUE
DGUIHC

Objectifs :

- Porter à 40.000 le nombre de logements à loyer maîtrisé produits chaque année avec les aides de l'ANAH.
- Restaurer la confiance des propriétaires vis-à-vis des risques de loyers impayés.
- Lutter contre l'habitat indigne.
- Développer l'accession sociale à la propriété.
- Porter à 20.000 le nombre de logements vacants remis chaque année sur le marché.

Mesures territoriales

- Encouragement des opérateurs à promouvoir l'accession sociale à la propriété.
- Encouragement à la souscription de nouveaux prêts à 0%.
- Encouragement des propriétaires à améliorer l'habitat.
- Remise sur le marché des logements vacants.

Mesures nationales

- Exonération pendant 3 ans de la contribution sur les revenus locatifs.
- Revalorisation de la prime ANAH pour la remise sur le marché des logements vacants.
- Autorisation de cumul de la prime ANAH et l'amortissement Robien.
- Instauration d'un dispositif fiscal cumulant l'amortissement Robien et une déduction forfaitaire de 40 %.
- Renforcement du statut de la créance impayée.
- Clarification des règles en matière de lutte contre l'habitat indigne.
- Mise en place du nouveau prêt à 0%.

Mesures d'impulsion et d'orientation

- Incitation des opérateurs à développer le PSLA.

– INDICATEURS –

- 13.1 nombre de logements vacants remis sur le marché avec l'aide de l'ANAH.
- 13.2 nombre de logements conventionnés et intermédiaires financés par l'ANAH.
- 13.3 nombre de nouveaux prêts à 0% souscrits.
- 13.4 nombre de PSLA financés.

– PARTENAIRES –

- Collectivités territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat
- ANAH
- Fédération PACT ARIM
- Fédérations Habitat et développement
- UNPI

Programme 14
Résoudre la crise du logement
par le renforcement de l'accueil et de l'hébergement d'urgence

Directeurs de programme
Claire DESCREUX
DGAS
Sylvie MOREAU
DPM

Objectif :

- Développer et améliorer la qualité de l'offre d'hébergement d'urgence et d'insertion en 3 ans.

Mesures territoriales

- Création de 4.000 places nouvelles en maisons relais.
- Création de 7.000 places en CADA, dont 2000 par transformation de places d'urgence
- Création de 1800 places de CHRS, dont 500 par transformation de places d'urgence

Mesures nationales

- Priorité pour l'accès aux logements sociaux accordée aux personnes hébergées dans les dispositifs d'urgence.

– INDICATEURS –

- 14.1 nombre de places nouvelles créées en CHRS.
- 14.2 nombre de places nouvelles créées en maisons relais.
- 14.3 nombre de places nouvelles créées en CADA.

– PARTENAIRES –

- Collectivités territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat
- Associations
- SONACOTRA et AFTAM

Programme 15
Accompagner les enfants en fragilité

Directeur de programme
Claude BREVAN
DIV

Objectif :

- Accompagner dès le plus jeune âge les enfants en leur donnant les moyens de la réussite scolaire.

Mesures territoriales

- Création de 750 dispositifs de réussite éducative.

– INDICATEURS –

- 15.1 nombre d'équipes de réussite éducative (créées ou en création)
- 15.2 nombre d'écoliers pris en charge par ces structures.

– PARTENAIRES –

- Collectivités territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat
- DIF, DESCO, DGAS, DHOS
- CNAF
- Délégation générale à la langue française
- Réseau associatif

Programme 16

Accompagner les collégiens en difficulté et rénover l'éducation prioritaire

Directeur de programme
Claude BREVAN
DIV

Objectif :

- Permettre la réussite de tous les enfants élevés dans un environnement socioculturel perturbé.

Mesures territoriales

- Création de dispositifs de réussite éducative pour les élèves de collège.
- Création d'internats de réussite éducative.
- Signature de chartes de la réussite avec les grandes écoles.

Mesures nationales

- Signature d'une convention nationale avec la Conférence des grandes écoles et la Conférence des présidents d'université pour améliorer l'accès à l'enseignement supérieur

– INDICATEURS –

- 16.1 nombre de dispositifs de réussite éducative pour les collégiens (créées ou en création)
- 16.2 nombre d'élèves pris en charge par ces dispositifs.
- 16.3 nombre d'internats de réussite éducative créés et labellisés, ou en création
- 16.4 nombre d'enfants pris en charge par ces structures.
- 16.5 nombre de conventions avec les grandes écoles.
- 16.6 nombre d'élèves pris en charge dans le cadre de ces conventions.

– PARTENAIRES –

- Collectivités territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat
- DIF, DESCO, DGAS, DHOS
- CNAF
- Délégation générale à la langue française
- Réseau associatif
- Conférence des grandes écoles, Conférence des présidents d'université
- Education nationale

Programme 17

Promouvoir l'égalité des chances entre les territoires

Directeur de programme
Claude BREVAN
DIV

Objectif :

- Permettre aux communes qui ont à faire face aux charges socio-urbaines les plus lourdes de bénéficier d'une aide financière massive.

Mesures nationales

- Réforme des règles de calcul de la Dotation de solidarité urbaine.

– INDICATEURS –

- 17.1 nombre de communes concernées par une hausse de la DSU de plus de 5%.
- 17.2 nombre de communes concernées par une hausse de la DSU de plus de 20%.
- 17.3 nombre de communes concernées par une hausse de la DSU de plus de 50%.
- 17.4 nombre de communes concernées par une hausse de la DSU de plus de 100%.

– PARTENAIRES –

- Ministère de l'Intérieur
- Ministère du Budget
- Communes
- Observatoire des Zones urbaines sensibles

Programme 18

Restaurer le lien social

Directeur de programme
Maryse CHAIX
DGAS

Objectif :

- Améliorer l'accueil des publics en difficulté et coordonner l'action des intervenants locaux.

Mesures territoriales

- Conclusion de « chartes territoriales de la cohésion sociale » avec les collectivités locales.
- Création d'un guichet unique d'accueil sur les droits sociaux par département.
- Création de 300 points écoute jeunes supplémentaires en 3 ans.

Mesures d'impulsion et d'orientation

- Ouverture des diplômes du travail social à la VAE.
- Professionnalisation de la médiation sociale.

– INDICATEURS –

- 18.1 nombre de chartes territoriales de la cohésion sociale signées.
- 18.2 nombre de guichets uniques créés pour les droits sociaux.
- 18.3 nombre de points écoute jeunes supplémentaires.

– PARTENAIRES –

- Collectivités territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat
- CIAS, CCAS, UNCCAS
- Bailleurs sociaux
- CNAF, CNAM, MSA, ANPE, Missions locales et PAIO
- Grandes associations du secteur

Programme 19

Rénover l'accueil et l'intégration des populations immigrées

Directeur de programme
Jean GAEREMYNCK
DPM

Objectif :

- Organiser un accueil des nouveaux migrants conforme à notre tradition républicaine.

Mesures territoriales

- Elaboration d'un programme régional d'insertion des populations immigrées.
- Généralisation du contrat d'accueil et d'intégration.

Mesures nationales

- Création de l'ANAEM.

Mesures d'impulsion et d'orientation

- Actualisation des missions du FASILD et de ses modes d'action.

– INDICATEURS –

19.1 $\frac{\text{nombre de C.A.I. signés}}{\text{nombre de migrants éligibles}}$

19.2 nombre de régions ayant élaboré un programme régional d'insertion des populations immigrées.

– PARTENAIRES –

- Collectivités territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat
- OMI / SSAE
- FASILD
- FTDA
- Ministères membres du CA du FASILD

Programme 20

Lutter contre les discriminations

Directeur de programme
Jean GAEREMYNCK
DPM

Objectif :

- Lutter contre toutes les formes de discrimination, à la fois dans la société en général, et dans l'entreprise en particulier.

Mesures territoriales

- Conclusion de chartes de la diversité dans les entreprises.
- Soutien à l'action de la HALDE par les Préfectures.

Mesures nationales

- Création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations.

Mesures d'impulsion et d'orientation

- Réflexion avec le Ministère de la justice en vue de la création d'un délit de racisme dans le Code Pénal.
- Engagement d'un dialogue avec les partenaires sociaux sur le thème de la lutte contre les discriminations dans les entreprises

– INDICATEURS –

20.1 nombre de recours traités par la HALDE.

20.2 nombre de chartes, conventions et accords sur la diversité signés par les entreprises.

– PARTENAIRES –

- Services déconcentrés de l'Etat
- Ministère de la Justice
- Mission de préfiguration de la HALDE
- Réseaux consulaires
- Entreprises et leurs groupements

Les 52 indicateurs de la cohésion sociale

Etat au 1er janvier 2005

Ces indicateurs sont essentiellement quantitatifs. Ils ont pour objectif immédiat de rendre compte de la montée en puissance des différents dispositifs du Plan de cohésion sociale.

Ils seront renforcés rapidement par une démarche plus qualitative, sur la base des travaux du Comité de suivi de l'application du Plan de cohésion sociale, installé le 9 février 2005.

PILIER EMPLOI :

N° du programme	Indicateur	Initialisation	M+1
1	Nombre de maisons de l'emploi créées ou labellisées (<i>nouveau dispositif</i>)	0	
	Pourcentage de DEFM couverts par les maisons de l'emploi labellisées (<i>nouveau dispositif</i>)	0	
	Pourcentage de salariés couverts par une maison de l'emploi (<i>nouveau dispositif</i>)	0	
2	Nombre de CIVIS signés en 2005	0	
	Nombre de plates-formes de vocation créées (<i>nouveau dispositif</i>)	0	
	Nombre de CJE signés (<i>cumul</i>)	68.857 (au 31/12/2004)	
3	Nombre de contrats d'apprentissage signés (<i>cumul depuis l'ouverture de la campagne 2004-2005</i>)	237.665 (au 31/12/2004)	
4	Nombre de jeunes bénéficiaires d'un PACTE (<i>nouveau dispositif</i>)	0	
	Nombre de jeunes bénéficiaires d'un PACTE issus des Zones urbaines sensibles	0	
5	Nombre de contrats d'avenir (<i>nouveau dispositif</i>)	0	
	Nombre de collectivités ayant signé une convention de contrat d'avenir (<i>nouveau dispositif</i>)	0	
	Nombre de CI-RMA conclus (<i>cumul</i>)	511	
6	Nombre de salariés en insertion accueillis dans les entreprises d'insertion (<i>état au 1^{er} janvier 2004</i>)	10.429	
	Taux de sortie vers l'emploi	En cours de détermination	
7	Nombre de CAE conclus (<i>nouveau dispositif</i>)	0	
	Nombre de CIE conclus (<i>nouveau dispositif</i>)	0	
8	Nombre d'accords de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences	2 accords de branche en 2004	
	Nombre d'entrées en convention de reclassement personnel / nombre total de licenciements économiques (<i>nouveau dispositif</i>)	0	
10	Nombre de bénéficiaires du dispositif ACCRE (<i>référence décembre 2004</i>)	5.329	

	Nombre de prêts consentis et garantis par le fonds de garantie des prêts bancaires (<i>nouveau dispositif</i>)	0	
	Nombre d'entrepreneurs et de cadres bénéficiant de la déduction fiscale de 1.000€ pour l'accompagnement de chômeurs vers la création d'entreprise (<i>nouveau dispositif</i>)	0	
11	Nombre de « labels égalité » attribués aux entreprises en 2005 (<i>nouveau dispositif</i>)	0	
	Nombre de femmes ayant bénéficié d'une VAE qui valorise leur expérience familiale antérieure en 2005	0	

PILIER LOGEMENT :

N° du programme	Indicateur	Initialisation	M+1
12	Nombre de logements sociaux financés en 2005	0	
	Nombre de conventions ANRU signées	30	
	Nombre d'habitants concernés par ces conventions	350.000	
13	Nombre de logements vacants remis sur le marché avec l'aide de l'ANAH en 2005	0	
	Nombre de logements conventionnés et intermédiaires financés par l'ANAH en 2005	0	
	Nombre de nouveaux prêts à 0% souscrits (<i>nouveau dispositif</i>)	0	
	Nombre de PSLA financés en 2005	0	
14	Nombre de places nouvelles créées en CHRS en 2005	0	
	Nombre de places nouvelles créées en maisons relais en 2005	0	
	Nombre de places nouvelles créées en CADA en 2005	0	

PILIER EGALITE DES CHANCES :

N° du programme	Indicateur	Initialisation	M+1
15	Nombre d'équipes de réussite éducative, créées ou en création (<i>nouveau dispositif</i>)	0	
	Nombre d'écopriés pris en charge par ces structures (<i>nouveau dispositif</i>)	0	
16	Nombre de dispositifs de réussite éducative pour les collégiens, créées ou en création (<i>nouveau dispositif</i>)	0	
	Nombre d'élèves pris en charge par ces dispositifs (<i>nouveau dispositif</i>)	0	
	Nombre d'internats de réussite éducative créés et labellisés, ou en création (<i>nouveau dispositif</i>)	0	
	Nombre d'enfants pris en charge par ces structures (<i>nouveau dispositif</i>)	0	
	Nombre de conventions avec les grandes écoles (<i>nouveau dispositif</i>)	0	
	Nombre d'élèves pris en charge dans le cadre de ces conventions (<i>nouveau dispositif</i>)	0	
17	Nombre de communes concernées par une hausse de la DSU de plus de 5% (<i>nouveau dispositif</i>)	En cours de chiffrage	
	Nombre de communes concernées par une hausse de la DSU de plus de 20% (<i>nouveau dispositif</i>)	En cours de chiffrage	
	Nombre de communes concernées par une hausse de la DSU de plus de 50% (<i>nouveau dispositif</i>)	En cours de chiffrage	
	Nombre de communes concernées par une hausse de la DSU de plus de 100% (<i>nouveau dispositif</i>)	En cours de chiffrage	
18	Nombre de chartes territoriales de la cohésion sociale signées (<i>nouveau dispositif</i>)	0	
	Nombre de guichets uniques créés pour les droits sociaux (<i>nouveau dispositif</i>)	0	
	Nombre de points écoute jeunes supplémentaires en 2005	0	
19	Nombre de C.A.I. signés / nombre de migrants éligibles (<i>chiffres de décembre 2004</i>)	4.459 / 4.835	
	Nombre de régions ayant élaboré un programme régional d'insertion des populations immigrées (<i>nouveau dispositif</i>)	0	
20	Nombre de recours traités par la HALDE (<i>nouveau dispositif</i>)	0	
	Nombre de chartes, conventions et accords sur de la diversité signés par les entreprises (<i>nouveau dispositif</i>)	0	



127, rue de Grenelle
75700 Paris

www.cohesionsociale.gouv.fr